Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Publié le
ID : 033-213303126-20221118-2022_11_18_004-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – vendredi 18 novembre 2022

DEL.2022.11.18 – 004 : Cession foncière – Parcelle bâtie cadastrée section BC n°176, 1 rue de l'Ancienne Poste

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de Conseillers absents : 8
- Nombre de procurations : 5
- Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 10 novembre 2022

Monsieur Benjamin Dervieux a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
VALLEJO Annie		X		DEL-POZO Irma
DEL-POZO Irma	X			
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine		X		PIALLEPORT Thierry
BREGILLE Jean-Luc	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
DELPLANQUE Emmanuel		X		PONS Annie
LUTARD Sandrine	X			
ROZE Benjamin		X		GUILBAULT Nicky
DUPUY Pauline	X			
GREILH Jean-Philippe			X	
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
LAGARRIGUE Henri	X			
PIGEAT Stéphane			X	
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Publié le
ID : 033-213303126-20221118-2022_11_18_004-DE

DEL.2022.11.18 – 004 : Cession foncière – Parcelle bâtie cadastrée section BC n°176, 1 rue de l'Ancienne Poste

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2241-1 et L. 2122-21 ;
- Vu l'avis du domaine n° 2022-33312-07571 en date du 8 mars 2022, évaluant la valeur vénale du bien à 388 800 euros ;
- Considérant que le bien sis sur la parcelle cadastrée BC n°176 située 1 rue de l'Ancienne Poste, est propriété de la commune depuis le 22 octobre 1953, qu'il présente une surface de 158 m², avec un accès depuis la rue de l'Ancienne Poste et depuis la place Yvan Bric ;

Par avis n° 2022-33312-07571 en date du 8 mars 2022, le Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 388 800 euros, par comparaison directe avec des transactions portant sur des maisons d'une surface habitable comprise entre 150 m² et 210 m² situées sur la commune de Parempuyre.

Par mail en date du 6 juin 2022, Maître Craighero représentant l'office notarial Craighero-Lailler de Parempuyre a formulé une offre d'achat à la commune de Parempuyre à un prix de 420 000 euros, avec pour projet de destiner ce bien à l'usage de local professionnel.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la cession de ce bien au profit de la SELARL de Maître Craighero et de Maître Lailler au prix de 420 000 €, hors frais d'acte, taxes et droits d'enregistrement qui seront à leur charge.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,
Pour : 20
Contre : 6 (M. Farthouat Jean-Marc, M. Lagarrigue Henri, Mme Lalanne Nicole, M. Dos Santos Roméo, Mme Amra Julia, Mme Chartier Marie-Laetitia)
Abstention(s) : 0

- **Décide** de céder le bien situé 1 rue de l'Ancienne Poste, sis sur la parcelle cadastrée BC n° 176, au profit de l'office notarial Craighero-Lailler de Parempuyre, au prix de 420 000 € ;

- **Autorise** Madame le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à cette cession.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 18 novembre 2022

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre